

Chamalières-sur-Loire

Compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric Valour, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents (es) : Messieurs Eric Valour , Philippe Davenas, Pierre Fayolle, Hervé Ntais, Philippe Rivollier, Jean Tempère, Julien Boncompain, Maurice Rioufreyt et Mme Emmanuelle Didier.

Etaient absents (es) : M. François Ballerie ayant donné pouvoir à M. Pierre Fayolle. M. François Ballerie est arrivé à 21H05.
Mme Julie Vallée ayant donné pouvoir à M. Julien Boncompain.

M. Pierre Fayolle est désigné secrétaire de séance.

M. Le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

1 - Vote du budget de l'exercice 2022 :

M. Le Maire présente le projet de budget qui prévoit :

- Section de fonctionnement : **926 032,96 €** en recettes et en dépenses ;
- Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement de **436 890,49 €**, reporté en recettes de la section d'investissement ;
- Section d'investissement : **716 174,15 €** en recettes et en dépenses ;

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le budget de la commune proposé par le maire est voté par le conseil municipal à l'unanimité.

2 - Convention de partenariat avec l'Association « Festival de La Chaise-Dieu » accompagnée d'une demande de subvention :

M. Le Maire expose que, depuis de nombreuses années, le Festival de musique de La Chaise-Dieu diffuse de la musique classique dans des lieux du patrimoine de la Haute-Loire, dont Chamalières-sur-Loire.

D'une part, la poursuite du partenariat avec le Festival de musique de La Chaise-Dieu est d'intérêt communal, d'autre part, le Festival organise le 19 août 2022 à 11

heures dans le jardin médiéval (dans l'église en cas de pluie) un concert s'inscrivant dans le cadre des « Sérénades itinérantes », concert qui contribue avec succès à l'animation locale.

M. Le Maire propose au conseil municipal d'adopter cette convention de partenariat et la subvention corrélative de 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention proposée par le Festival de musique de la Chaise-Dieu et approuve le versement de la subvention de 500 €.

3 - Mise à disposition du bâtiment situé 350 chemin de Bernard (parcelle cadastrale A 2501) à M. Riffard :

M. Le Maire expose que M. Riffard, gérant de la SARL *Canoë Nature Loisirs*, souhaite installer pour la saison d'été 2022 une base de canoës au lieu-dit les Ribes.

Considérant qu'il est d'intérêt local de faciliter cette installation, M. Le Maire propose au conseil municipal de louer à titre gratuit, du 15 avril au 15 septembre 2022, le gîte dit : « gîte jaune N°3 », répondant aux références cadastrales ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité et autorise M. Le maire à signer le bail avec la SARL *Canoë Nature Loisirs*.

4 - Demande d'exonération de la taxe d'habitation pour les gîtes ruraux :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis défavorable à la demande présentée par M. Reynaud.

